

# Conditions Générales de Vente (CGV) – Learni

Version à jour du 10 mars 2025

## 1. Informations légales de l'entreprise

- **Raison sociale** : Learni
- **Forme juridique** : SAS
- **SIRET** : 983 110 990 00014
- **TVA intracommunautaire** : FR64983110990
- **Siège social** : 4 rue André Lefèvre, 77320 La Ferté-Gaucher
- **Capital social** : 3 000 €
- **RCS** : Meaux
- **Contact** : [a.busi@learni-group.com](mailto:a.busi@learni-group.com)

Dans le cadre des présentes CGV, **la société contractante bénéficiaire des prestations fournies par Learni sera désignée comme le "Client"**, quel que soit son statut juridique (entreprise, établissement scolaire, collectivité, association, etc.). Ce terme désigne toute personne morale commandant une prestation auprès de Learni, à titre onéreux.

<b>Conditions Générales de Vente (CGV) – Learni</b>	<b>1</b>
2. Objet	3
<b>2.1. Typologie des clients concernés</b>	<b>3</b>
<b>2.2. Prestations couvertes</b>	<b>3</b>
2.3. Engagement contractuel – Obligation de moyens	4
2.4. Limitation de responsabilité et recevabilité des réclamations	4
2.5. Caractère contractuel	5
<b>3. Acceptation des CGV</b>	<b>5</b>
<b>4. Commandes et facturation</b>	<b>5</b>
4.1. Commande obligatoire	5
4.2. Tarifs et modalités de paiement	6
4.3 – Pénalités de retard et frais de recouvrement	6
5. Obligations du Client	7
5.1. Environnement matériel et logistique	7
5.2. Matériel pédagogique selon syllabus	8
5.3. Matériel fourni par Learni	8
5.4. Responsabilité en cas de non-respect	8
6. Clause de non-débauchage	8
6.1. Solliciter ou recruter, directement ou indirectement :	9
6.2. Périmètre géographique et sectoriel	9
6.3. Indemnité contractuelle	10
6.4. Action complémentaire	10
6.5. Recrutement indirect ou sollicitation par un tiers agissant pour le compte du Client	10
7. Propriété intellectuelle et confidentialité	12
7.1. Propriété intellectuelle	12
7.2. Clause de confidentialité	12
8. Annulation, report et absence	14
8.1. Report à l’initiative du Client	14
8.2. Annulation à l’initiative du Client	14
8.3. Absence ou abandon des participants	14
8.4. Report ou annulation par Learni	14
8.5. Forme et preuve	15
<b>9. Force majeure</b>	<b>15</b>
10. Données personnelles	15
11. Litiges	15
11.1. Clause de non-dénigrement	16
<b>12. Entrée en vigueur et modifications</b>	<b>16</b>

## 2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir, dans le cadre d'une relation contractuelle commerciale, les termes et conditions dans lesquels la société **Learni**, société par actions simplifiée inscrite au RCS de Bobigny, fournit à ses **clients des prestations de formation professionnelle** et services pédagogiques associés.

Elles régissent l'intégralité des engagements entre **Learni** et le **Client**, depuis la commande jusqu'à l'exécution et la facturation des prestations, à l'exclusion de toute condition d'achat émise unilatéralement par le **Client**, sauf accord express, écrit et préalable de Learni.

### 2.1. Typologie des clients concernés

Les présentes CGV s'appliquent **exclusivement** à des **clients professionnels**, entendus comme toute personne physique ou morale agissant dans le cadre d'une activité professionnelle (commerciale, artisanale, libérale, associative ou institutionnelle). Sont notamment visés :

- les **établissements d'enseignement publics ou privés**, y compris les écoles supérieures, CFA, lycées professionnels, universités et centres de formation,
- les **entreprises**, quelle que soit leur forme juridique ou leur secteur d'activité,
- les **collectivités territoriales, établissements publics, administrations ou institutions**,
- les **professions libérales, auto-entrepreneurs, consultants indépendants** ou toute personne physique commandant une prestation à des fins exclusivement professionnelles.

**Learni n'intervient pas auprès des particuliers qualifiés de consommateurs** au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, c'est-à-dire toute personne physique agissant à des fins personnelles ou domestiques. Toute commande implique que le **Client** reconnaît agir à titre professionnel et renonce expressément aux garanties spécifiques du droit de la consommation (droit de rétractation, droit à l'information renforcée, garantie de conformité, etc.).

### 2.2. Prestations couvertes

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations proposées par Learni, notamment :

- la **conception pédagogique sur-mesure** : ingénierie de parcours, création de syllabus, alignement RNCP, planification des modules, scénarisation,
- la **production de ressources pédagogiques** : supports de cours, exercices, évaluations, documents administratifs, plateformes numériques,
- la **délégation de formateurs** : mise à disposition de professionnels qualifiés sélectionnés et encadrés par Learni, en présentiel ou distanciel,
- l'**animation de sessions de formation**, en inter ou intra-entreprise, à destination de publics apprenants de tout niveau,
- l'**évaluation des acquis**, production de bilans pédagogiques, attestations, synthèses et indicateurs Qualiopi,

- **l'accompagnement administratif et organisationnel** : gestion des émargements, échanges avec OPCO, transmissions de documents règlementaires, préconisations logistiques.

Ces prestations peuvent être ponctuelles ou inscrites dans le cadre d'un contrat-cadre, d'un partenariat pluriannuel ou d'un appel d'offres.

### **2.3. Engagement contractuel – Obligation de moyens**

Learni intervient **dans le cadre d'un contrat de prestation de service, soumis à une obligation de moyens**, conformément aux dispositions des articles 1103 et suivants du Code civil.

À ce titre :

- Learni s'engage à **mobiliser des moyens humains, matériels, techniques et organisationnels adaptés**, conformes aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur (notamment les exigences du Référentiel National Qualité - Qualiopi),
- les actions de formation sont dispensées par des **intervenants qualifiés**, sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques et techniques, encadrés et supervisés par Learni,
- les contenus sont conçus pour répondre aux **objectifs pédagogiques définis au préalable avec le Client**, dans la limite des informations fournies.

Learni **ne garantit pas un résultat**, ni la réussite d'un examen, ni l'obtention d'un titre ou d'une certification, ni l'atteinte d'un objectif personnel ou professionnel du participant.

L'efficacité de la formation dépend :

- de la **présence active, de l'assiduité et de la motivation des stagiaires**,
- du **respect par le Client de ses obligations logistiques et matérielles** (voir article 5),
- de **l'adéquation entre les objectifs pédagogiques communiqués par le Client et les bénéficiaires effectivement présents**.

### **2.4. Limitation de responsabilité et recevabilité des réclamations**

Aucune réclamation ne pourra être formulée en cas :

- d'absence ou de retrait des participants sans justification,
- de résultats inférieurs aux attentes en l'absence de faute démontrée de Learni,
- de conditions d'accueil ou de moyens matériels inadaptés fournis par le Client.

Le Client renonce à toute demande d'annulation, remboursement partiel, remise ou pénalité **si les prestations ont été réalisées dans le respect des engagements contractuels et avec les moyens prévus**.

Toute réclamation éventuelle devra être **formulée par écrit, de manière détaillée, dans un délai de sept (7) jours calendaires suivant la fin de la session concernée**, à défaut de quoi elle sera réputée irrecevable.

## **2.5. Caractère contractuel**

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent le socle unique de la relation commerciale entre Learni et le **Client**. Elles s'appliquent de plein droit à toute commande, qu'elle soit formalisée par :

- la signature d'un bon de commande,
- l'acceptation d'un devis,
- la conclusion d'une convention de formation,
- ou encore la confirmation écrite (y compris par email) d'un accord sur le contenu, les dates, les tarifs ou le nombre de participants.

Toute commande validée implique l'adhésion sans réserve du **Client** aux présentes CGV, à l'exclusion expresse de toutes conditions générales d'achat ou documents commerciaux du **Client**, qu'ils soient imprimés ou communiqués numériquement.

Aucune clause contradictoire ou condition particulière issue du **Client** ne saurait prévaloir, sauf acceptation formelle, préalable et écrite de la part de Learni. À défaut, ces éléments sont réputés inopposables.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et tout autre document contractuel, notamment une convention signée ou une clause de marché public, le document le plus spécifique et signé par les deux Parties primera.

### 3. Acceptation des CGV

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Elle est réputée ferme et définitive dès validation par :

- signature d'un **bon de commande** ou d'une **convention de formation**,
- ou confirmation écrite par **email** mentionnant explicitement l'accord sur les modalités (dates, syllabus, tarif horaire).

### 4. Commandes et facturation

#### 4.1. Commande obligatoire

Toute commande doit comporter les éléments suivants :

- le **syllabus** ou programme de la formation,
- les **dates et horaires** d'intervention,
- le **lieu de la formation** (présentiel/distanciel),
- le **taux horaire HT** convenu ou le prix global TTC,

**La commande peut être formalisée :**

- par un bon de commande signé,
- ou par email clair et horodaté contenant toutes les informations précitées.

#### 4.2. Tarifs et modalités de paiement

- Les tarifs sont exprimés **en euros HT**.
- L'arni est actuellement **non assujettie à la TVA**.
- Les **prestations sont facturées au taux horaire**, sur la base du nombre d'heures réellement dispensées.
- Le règlement est exigible à **30 jours fin de mois** à compter de la date de facturation.

#### 4.3 – Pénalités de retard et frais de recouvrement

En cas de retard de paiement, et sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable :

- des **pénalités de retard** seront automatiquement appliquées, calculées au taux de **trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur** (conformément à l'article L441-10 du Code de commerce),
- une **indemnité forfaitaire de 40 €** pour frais de recouvrement est également due de plein droit (article D441-5 du Code de commerce).

En cas de retard persistant **au-delà de 15 jours** après la date d'échéance, et **après mise en demeure restée infructueuse**, Learni se réserve le droit de :

- facturer une **indemnisation complémentaire proportionnée** aux préjudices effectivement subis,
- engager une procédure amiable ou judiciaire de recouvrement.

Dans ce cas, **l'ensemble des frais engagés** pour le recouvrement de la créance (lettres recommandées, frais d'huissier, frais d'avocat, frais de justice, etc.) seront **à la charge exclusive du Client**, sans préjudice des pénalités précédemment mentionnées.

## 5. Obligations du Client

Le **Client** s'engage à mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires au bon déroulement des prestations de formation assurées par Learni. À ce titre, il doit impérativement respecter les obligations suivantes :

### 5.1. Environnement matériel et logistique

Pour toute formation en présentiel, le **Client** doit fournir :

- une salle dédiée, propre, calme, suffisamment spacieuse et correctement éclairée,
- une chaise et une table par participant et pour le formateur,
- un accès Internet haut débit, filaire ou sans fil, stable et fonctionnel,
- une prise électrique accessible pour chaque poste de travail,
- un vidéoprojecteur ou un écran d'affichage, si nécessaire à la formation,
- un accès aux sanitaires et, si possible, à un point d'eau potable.

### 5.2. Matériel pédagogique selon syllabus

En fonction du contenu de la formation et du syllabus communiqué par Learni, le **Client** devra également mettre à disposition le matériel pédagogique requis, notamment :

- ordinateurs ou postes de travail en nombre suffisant et en état de fonctionnement,
- logiciels ou environnements numériques nécessaires à la formation, préinstallés,
- paperboard, tableau blanc ou équivalent,
- fournitures ou supports imprimés le cas échéant,
- tout autre matériel précisé dans le syllabus validé de la formation.

### 5.3. Matériel fourni par Learni

Dans le cas où le **Client** ne pourrait fournir les équipements requis, Learni pourra, à sa demande expresse formulée au moins sept (7) jours ouvrés avant la formation, fournir tout ou partie du matériel nécessaire.

Toute fourniture de matériel par Learni fera l'objet d'une facturation complémentaire, selon un devis communiqué et validé en amont de la session. Aucun prêt de matériel ne sera consenti à titre gratuit, sauf stipulation écrite contraire.

### 5.4. Responsabilité en cas de non-respect

En cas d'absence partielle ou totale du matériel ou des conditions nécessaires à la réalisation de la prestation, Learni se réserve le droit :

- d'annuler la session de formation, sans que cela n'ouvre droit à remboursement ou à annulation de la facture correspondante,
- ou de facturer des frais complémentaires relatifs à la reprogrammation, à la mise à disposition d'équipements ou à la mobilisation exceptionnelle de moyens logistiques.

## 6. Clause de non-débauchage

Le **Client** reconnaît que Learni investit des ressources importantes dans le recrutement, la formation, l'accompagnement et la fidélisation de ses formateurs, qu'ils soient salariés, indépendants ou sous-traitants réguliers.

À ce titre, le **Client** s'interdit expressément, pendant la durée de la relation contractuelle et pendant une période de **vingt-quatre (24) mois à compter de la dernière prestation réalisée par un formateur de Learni**, de :

### 6.1. Solliciter ou recruter, directement ou indirectement :

- tout formateur, consultant, ingénieur pédagogique ou intervenant ayant réalisé une prestation pour **Learni**,
- qu'il s'agisse d'une embauche en contrat de travail, d'un contrat de prestation indépendant, d'un partenariat, d'une mission via une plateforme ou un sous-traitant.

Cette interdiction s'applique que la sollicitation intervienne :

- à l'initiative du **Client** ou de l'un de ses représentants,
- par l'intermédiaire d'une société affiliée, filiale, partenaire, prestataire ou **client** du **Client**,
- ou à l'initiative du formateur, sauf s'il s'agit d'une **candidature spontanée non sollicitée**, répondant à une **offre d'emploi publique et non ciblée, sans lien avec la mission réalisée chez Learni**, et validée par écrit par Learni.

### 6.2. Périmètre géographique et sectoriel

L'obligation s'applique à toute collaboration réalisée en France, en Belgique, au Luxembourg et dans tout pays d'intervention de Learni, quels que soient le format, la durée ou le secteur de la mission.

### 6.3. Indemnité contractuelle

En cas de manquement à la présente clause, le **Client** sera redevable envers Learni d'une **indemnité forfaitaire contractuelle** correspondant à **dix (10) fois le montant du dernier bon de commande signé pour ce formateur, avec un minimum de vingt-cinq mille (25 000) euros**.

Cette somme est exigible de plein droit dès la constatation de la violation, sans qu'il soit nécessaire de prouver un préjudice spécifique.

### 6.4. Action complémentaire

Cette indemnité est sans préjudice :

- du droit de Learni de réclamer la réparation intégrale de son préjudice devant les juridictions compétentes,
- de tout recours en concurrence déloyale ou rupture abusive de relation commerciale,
- et de la possibilité d'obtenir des mesures conservatoires ou une injonction en référé.

## **6.5. Recrutement indirect ou sollicitation par un tiers agissant pour le compte du Client**

Afin d'éviter toute tentative de contournement de la présente clause de non-débauchage, les Parties conviennent expressément que l'interdiction de recruter, solliciter ou contractualiser avec un formateur ayant travaillé pour Learni s'applique **également lorsque cette sollicitation est effectuée de manière indirecte**, notamment :

- par l'intermédiaire d'un **prestataire externe** (freelance, intervenant, formateur, consultant ou partenaire) agissant **à la demande, avec l'accord ou pour le compte du Client**
- par le biais d'une **demande formulée de manière orale**, informelle ou non documentée, qu'elle soit directe ou transmise par un tiers,
- ou encore via un **relais de contact, une recommandation ou une mise en relation initiée, validée ou encouragée** par le **Client** ou un de ses représentants.

Le **Client** s'engage à ne **jamais utiliser un tiers pour contourner les obligations de non-sollicitation**, même dans un cadre **non contractuel ou non formellement écrit** (échanges sur réseaux sociaux, communications personnelles, événements professionnels, etc.).

Dans ce contexte, toute intervention ou intermédiation visant à détourner un formateur ou à l'engager dans une collaboration avec le **Client** — **même sans proposition explicite d'emploi ou de mission formalisée** — sera considérée comme une **sollicitation prohibée**, soumise aux sanctions prévues par les présentes CGV.

En cas de manquement à cette disposition, le **Client** sera réputé responsable **au même titre qu'en cas de sollicitation ou de recrutement direct**, et sera automatiquement redevable de l'**indemnité forfaitaire prévue à l'article 6.3**, avec un minimum de **25.000 €**, sans mise en demeure préalable.

## 7. Propriété intellectuelle et confidentialité

### 7.1. Propriété intellectuelle

Tous les contenus, documents, supports pédagogiques, programmes, méthodologies, logiciels, outils techniques, visuels, vidéos, fichiers numériques, présentations, quiz, canevas, scénarios, maquettes, ainsi que tout autre élément conçu, produit ou mis à disposition par Learni, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, sont et demeurent la **propriété intellectuelle exclusive** de Learni, au sens des articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est expressément convenu que :

- Aucune cession, licence, transfert, ou renonciation de droit n'est accordée, sauf stipulation expresse écrite et préalable de Learni.
- Le **Client** s'interdit de reproduire, modifier, adapter, traduire, distribuer, transmettre ou exploiter, de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, lesdits éléments sans autorisation écrite expresse de Learni.
- Cette interdiction s'applique également aux éléments générés ou créés **avec le concours d'un formateur ou prestataire de Learni**, même si le **Client** y a participé activement.

En cas de manquement, Learni se réserve le droit d'engager toute procédure civile et/ou pénale pour atteinte à ses droits d'auteur ou à son image, et de demander **la réparation intégrale du préjudice subi**.

### 7.2. Clause de confidentialité

Chacune des Parties s'engage, pendant toute la durée du contrat et pour une période de **cinq (5) ans après sa cessation**, à respecter une **obligation stricte de confidentialité** concernant :

- toutes les informations orales ou écrites, de nature commerciale, stratégique, technique, pédagogique ou financière,
- tous les éléments transmis, échangés ou découverts dans le cadre de l'exécution du contrat, y compris ceux liés aux formateurs, méthodes, tarifs, plateformes, outils internes ou relations partenaires.

Il est interdit, sans accord écrit préalable de l'autre Partie :

- de divulguer, publier, reproduire ou exploiter lesdites informations,
- de mentionner la relation contractuelle dans des communications externes ou supports marketing.

Les Parties s'engagent également à faire respecter cette obligation par l'ensemble de leur personnel, salariés, prestataires et partenaires.

En cas de violation de cette clause, la Partie fautive pourra être tenue au versement d'une **indemnité forfaitaire de vingt-cinq mille (25 000) euros**, sans préjudice de la réparation intégrale du préjudice réellement subi.

## 8. Annulation, report et absence

### 8.1. Report à l'initiative du Client

Le **Client** peut demander le **report d'une session de formation** sans frais, à condition d'en informer Learni **par écrit au minimum sept (7) jours ouvrés avant la date de début prévue**.

Passé ce délai, toute demande de report sera assimilée à une **annulation tardive**, sauf cas de force majeure dûment justifié.

### 8.2. Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation d'une commande de formation validée, y compris en cas de non-signature d'une convention mais avec accord explicite par email, entraînera les conséquences suivantes :

- **annulation plus de 7 jours ouvrés avant la date de début** : aucune facturation ne sera appliquée,
- **annulation entre 7 et 3 jours ouvrés** : **50 % du montant de la commande sera facturé** à titre d'indemnité contractuelle,
- **annulation moins de 3 jours ouvrés avant ou le jour même** : **100 % du montant de la formation sera facturé**.

Ces conditions s'appliquent même si la formation n'a pas encore été formellement débutée mais que des préparatifs ou affectations de formateurs ont été engagés.

### 8.3. Absence ou abandon des participants

L'absence, le retrait, l'abandon ou le non-respect des horaires par les participants, qu'il soit total ou partiel, **ne donne lieu à aucun remboursement** ni réduction du prix convenu. La session est considérée comme due dans son intégralité.

### 8.4. Report ou annulation par Learni

Learni se réserve le droit de **reporter une session de formation**, notamment en cas de :

- défaillance temporaire du formateur,
- cas de force majeure,
- événement exceptionnel compromettant la qualité pédagogique ou la sécurité.

Dans ce cas, Learni s'engage à **en informer le Client dans les meilleurs délais** et à proposer **une ou plusieurs dates de remplacement**, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnité ou pénalité.

En cas d'impossibilité avérée de reprogrammation dans un délai raisonnable (30 jours), le **Client** pourra demander l'annulation et un remboursement intégral des sommes déjà versées pour la session concernée, à l'exclusion de toute autre compensation.

## 8.5. Forme et preuve

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée **par écrit** (email ou courrier) à Learni et devra faire l'objet d'un **accusé de réception**. La date de réception de la demande fera foi.

## 9. Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable en cas d'événement de force majeure (grève, maladie, pandémie, catastrophe, etc.) empêchant l'exécution du contrat. L'autre partie doit être informée dans les meilleurs délais.

## 10. Données personnelles

Learni respecte le **RGPD**. Les données des participants sont utilisées exclusivement pour l'exécution du contrat de formation. Toute personne concernée dispose de droits d'accès, rectification, opposition, effacement et portabilité.

## 11. Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation, à l'exécution, à l'inexécution ou à la cessation des présentes CGV ou de toute convention de formation y afférente, les Parties s'engagent à rechercher, **au préalable et de bonne foi**, une solution amiable.

À défaut d'accord dans un délai de **trente (30) jours à compter de la notification écrite du différend**, compétence exclusive est attribuée au **Tribunal de commerce de Meaux**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Dans l'hypothèse où la responsabilité du **Client** serait engagée ou un manquement contractuel constaté à son encontre, **l'ensemble des frais et honoraires liés à la procédure engagée par Learni pour faire valoir ses droits sera intégralement à la charge du Client**, y compris :

- les **frais de mise en demeure**,
- les **frais d'huissier**, de signification ou d'exécution,
- les **frais de justice** (dépens),
- les **honoraires d'avocat ou d'expert** engagés pour la défense des intérêts de Learni.

Cette disposition s'applique de plein droit, indépendamment des condamnations prononcées au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

## 11.1. Clause de non-dénigrement

Chaque Partie s'interdit, pendant toute la durée du contrat et pendant une période de **vingt-quatre (24) mois suivant sa cessation**, de tenir ou de diffuser, publiquement ou en privé, **tout propos, écrit, insinuation, contenu, témoignage ou avis négatif** susceptible de porter atteinte à la réputation, à l'image, à la crédibilité ou à la légitimité professionnelle de l'autre Partie, de ses représentants, salariés, sous-traitants ou formateurs.

Cette interdiction s'applique notamment, sans que cette liste soit limitative :

- à toute publication ou diffusion sur **Internet, réseaux sociaux, forums, plateformes d'avis ou d'évaluation**, y compris sous pseudonyme,
- à tout **témoignage négatif, transmission d'informations dévalorisantes ou diffamatoires**, même verbalement,
- à toute **communication avec des partenaires commerciaux**, clients ou prestataires de l'autre Partie dans le but de nuire à sa réputation ou à ses relations d'affaires.

En cas de violation de cette clause, la Partie fautive sera redevable envers l'autre d'une **indemnité forfaitaire de douze mille cinq cents euros (12 500 €)** par infraction constatée, sans préjudice de toute action judiciaire ou indemnisation complémentaire pour réparation intégrale du préjudice subi.

Cette clause est indépendante de toute procédure en cours ou à venir, et reste applicable même en l'absence de litige formalisé.

## 11.2. Primauté des Conditions Générales de Vente

Sauf stipulation contraire expressément convenue par écrit entre les Parties, les présentes **Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document contractuel** ou commercial émanant du Client, notamment :

- les bons de commande comportant des mentions ou conditions générales préimprimées,
- les conventions d'achat ou contrats-cadres rédigés unilatéralement,
- les correspondances écrites (email, courrier) contenant des clauses contraires ou complémentaires non validées par Learni.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et un document contractuel signé entre les Parties (tel qu'un devis ou une convention de formation), **les CGV s'appliqueront en priorité**, sauf si le document signé contient une clause expresse et précise indiquant qu'il déroge volontairement à certaines stipulations des CGV.

Cette clause de primauté garantit la lisibilité des engagements et l'unicité du socle contractuel applicable, dans le respect de la transparence commerciale.

## 12. Entrée en vigueur et modifications

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) entrent en vigueur à compter de leur date de publication, telle que mentionnée en pied de document.

**Learni** se réserve le droit de les **modifier à tout moment**, sans préavis, sous réserve de publication de la nouvelle version sur ses supports officiels (site web, email, ou en annexe de convention).

La version des CGV **applicable à une commande est celle en vigueur à la date de validation de ladite commande** (signature du bon de commande, convention ou email d'acceptation). Aucune modification postérieure ne pourra rétroactivement s'y substituer, sauf accord express des Parties.